



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Appel d'Offres pour la construction de l'Hôtel Administratif Municipal
et de la salle de diffusion, remboursement de chèques caution**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Marchés

Appel d'Offres pour la construction de l'Hôtel Administratif Municipal et de la salle de diffusion, remboursement de chèques caution

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 27 mars 1998, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour la passation des marchés de travaux.

Le règlement particulier de la consultation prévoyait que les dossiers seraient délivrés aux entreprises contre la remise d'un chèque caution de 1.500 francs, ce chèque étant retourné aux entreprises qui auraient remis une offre.

L'appel d'offres comportait 26 lots, dont un lot n° 25 intitulé "agencement-signalétique".

Il apparaît que cet intitulé était inapproprié, le descriptif comportant essentiellement des prestations d'agencement et accessoirement de support de signalétique.

Des entreprises spécialisées en signalétique n'ont constaté qu'en prenant connaissance du dossier que les prestations attendues ne correspondaient pas à leur compétence ; elles n'ont donc pu déposer une offre.

Afin d'éviter de les pénaliser,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à retourner les chèques caution des entreprises ci-après :

Boscher Gravure
Deltaplast Signalétique
Forme et Signe

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER